

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MAI 2023

Date de convocation et d'affichage : 9 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 12 avril 2023.
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.
- Subventions aux associations pour l'année 2023.
- Modification du règlement et des tarifs de la restauration scolaire – Année 2023/2024.
- Modification du règlement et des tarifs de la garderie périscolaire – Année 2023/2024.
- Demande d'une aide financière auprès du SDED pour la rénovation énergétique des logements Maison Forte.
- Demande de subvention auprès du Département de la Drôme pour la rénovation de bâtiments communaux.
- Demande de subvention auprès du Département de la Drôme pour la réfection du stade de foot.
- Demande de subvention auprès de la fédération française de football (FFF) pour la réfection du stade de foot.
- Demande de subvention auprès du district Drôme-Ardèche de football pour la réfection du stade de foot.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

Dominique GIROT arrivé à 18H06.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/23

Lecture est faite par le Maire.

François AUROUX avait questionné lors du précédent conseil sur les prélèvements d'eau et leurs résultats. Pierre SAVINEL du SIEV lui a fait un retour, sur le chlorothalonil aucune recherche n'est faite. Fabrice LARUE répond que c'est sûrement parce que ce n'est pas une obligation.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à la majorité (1 abstention : MANGIONE Sylvie)

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

- **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024**

Présentation effectuée par Dominique GIROT en charge des finances.

La M57 est une nomenclature comptable utilisée par les collectivités, elle est obligatoire pour toutes les structures publiques. Sa mise en place implique plus de modifications pour les grosses collectivités que pour les petites. Ce changement concerne le budget principal et celui du CCAS. Il existe un référentiel simplifié pour les petites communes mais il est plus intéressant de voter la nomenclature développée.

La fongibilité correspond à la possibilité de faire des virements entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section sans décision modificative préalable mais avec une décision du Maire lors du conseil suivant. Est exclu de cette fongibilité le chapitre des charges de personnels.

Pour les immobilisations, notion de contrôle du bien et comptabilisation de tous les composants au *pro rata temporis*. Le passage à la M57 est sans incidence sur le périmètre d'amortissement.

Il est donc proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal de la commune de Clérieux à partir du 1^{er} janvier 2024 et d'opter pour la nomenclature M57 développée (obligatoire au-dessus de 3 500 habitants) qui est intéressante pour gagner en précision. De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024 (façon de présenter le budget). D'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. De calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au *pro rata temporis* et des frais d'études non suivis de réalisations.

François AUROUX demande si cela se rapproche de la comptabilité privée ? Fabrice LARUE répond qu'on s'en rapproche mais cela reste une comptabilité publique. La nomenclature développée permet de faire plus d'analytique. Les virements de crédits entre chapitres permettent de gagner en rapidité même si le conseil reste toujours informé. Certaines communes y sont passées en anticipation.

François AUROUX demande si ce passage se fera aussi au niveau de la Région et du Département ? Fabrice LARUE répond que oui ce sera harmonisé. C'est aussi l'objectif.

Jean-Marie WOZNIAK répond que c'est aussi intéressant pour la dématérialisation. Fabrice LARUE répond que oui même s'il y a aussi des limites à une dématérialisation totale.

Cathy VEY-FARCE demande si les virements de crédits font l'objet d'un vote ? Fabrice LARUE répond que non, ils feront l'objet d'une décision du Maire comme les DIA.

Agnès BABILLON demande si la commission finances sera consultée pour des virements de crédits ? Fabrice LARUE répond que c'est une possibilité.

Voté à l'unanimité

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023**

Présentation effectuée par Jean-Marie-WOZNIAK.

La commission s'est réunie mercredi dernier et a étudié les demandes des associations telles que présentées par ordre alphabétique dans le tableau ci-après dont le détail est énoncé.

Pour le goûter de Noël, comme le comité des fêtes ne l'organise plus, ce qui n'est pas versé au comité des fêtes sera versé à l'association qui portera l'organisation. Agnès BABILLON précise qu'avant le comité des fêtes n'avait pas de subvention pour le goûter et le prenait sur ses fonds. Fabrice LARUE répond qu'il faut effectivement le noter, cela faisait partie des missions du comité des fêtes.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Cette année, la chasse a une demande particulière pour protéger leur cabanon, demande reportée à l'année prochaine car le budget n'a pas prévu cette dépense.

L'association ADRI demande 600 €, décision de verser 500 € car elle bénéficie du prêt d'une des salles de la maison des associations.

Avec sa subvention, l'association des boules va améliorer son local.

Pour le Mille club, un coach sportif intervient désormais suite à son intervention au CCAS et il y a également la mise en place de cours de yoga.

Pour la bibliothèque, la mairie a l'obligation de verser 1 € par habitant, la différence correspond à un besoin de financement pour le fonctionnement normal (assurances, internet, etc.). Elle a également demandé une subvention exceptionnelle pour la réalisation de *tote bag* à l'effigie de la bibliothèque pour les adhérents. Sur ce point la commission a estimé qu'elle peut chercher d'autres subventions ailleurs et décide de participer à hauteur de 200 €.

Subvention exceptionnelle pour le comité de jumelage avec le voyage en Belgique qui se déroule cette année à hauteur de 1 500 € ainsi que pour le cadeau des enfants Belges pour 400 €.

Le comité des fêtes demande 1 200 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour les 50 ans de la fête du village.

L'association Elles R'ose est une nouvelle association cette année, Madame Pedra accompagnée de deux autres femmes feront un trek au Maroc fin octobre dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein. Attribution de 300€.

La culturieuse demande 2 850 €, notamment 2 100 € pour des animations et 750 € pour le fonctionnement. Elle demande également 250 € pour l'achat de spot d'éclairage transportables.

Triple A demande 60 €, rien n'est attribué car la salle des fêtes est prêtée ainsi que les douches du Dojo lors de leur évènement annuel.

Le FCCBG se voit attribuer 420 € pour la mise en place d'une activité de freestyle foot avec intervention le 13/07/2023 avant le feu d'artifice. L'association ne recevra pas de subvention comme chaque année et la commune paiera directement le prestataire. Il s'agit d'une démonstration suivie d'une initiation avec un groupe de 15 enfants puis une autre session de 15 enfants et enfin un spectacle. Fabrice LARUE explique que c'est un moyen de faire connaître le football et de récompenser une équipe de jeunes devenue championne de Drôme-Ardèche cette année.

Le total des subventions pour 2023 s'élève à 21 371.00 € sur un budget de 25 000 €.

François AUROUX explique que 41 personnes de la résidence Chabrilan sont concernées par l'intervention de l'ADMR. Serait-il possible de leur attribuer quelque chose ? Fabrice LARUE répond qu'il n'y a pas eu de demande et que c'est l'APA qui finance, ils sont rémunérés par le Département. Fabrice LARUE explique qu'il y a beaucoup de sollicitations et qu'on se concentre sur les associations domiciliées à Clérieux.

Sylvie MANGIONE demande à quoi sert le budget au-delà de l'obligation de la commune pour la bibliothèque ? Jean-Marie WOZNIAK explique qu'il s'agit des assurances, d'internet, etc. car l'association n'a pas de revenus autres.

Jean-Luc COMBRISSEON précise que Jean-Marie WOZNIAK mentionne le montant de la trésorerie de chaque association avant décision. Certaines ont beaucoup de trésorerie ce qui n'est pas le but d'une association et d'autres en ont moins et seront peut-être priorisés.

François AUROUX précise que pour la Culturieuse, cela apporte certes un plus pour les écoles mais qu'il y a les salles qui sont aussi mises à leur disposition. Jean-Marie WOZNIAK répond qu'il y a beaucoup de choses de prêtées par la commune à l'ensemble des associations et que certaines ont leur propre local comme les boules ou le foot.

Se retire du vote :

Jean-Pierre BANC pour le cochonnet, les boules et la clé rieuse – Agnès BABILLON pour le patrimoine – François AUROUX pour le patrimoine, le jumelage et la clé rieuse – Nicolas ROUX pour l'APEL – Marie-Hélène JUVENON pour la culturieuse et la bibliothèque – Jean-Marie WOZNIAK pour la culturieuse, la clé rieuse et la bibliothèque – Carine GARO pour la bibliothèque et le comité de jumelage – Thierry BOISSIEUX pour le foot, la chasse, la culturieuse et la bibliothèque – Fabrice LARUE pour la culturieuse, les boules, le cochonnet, le comité des fêtes, la clé rieuse et le foot – Philippe SALATA pour le comité des fêtes – François AUROUX pour les blés d'or – Dominique GIROT pour le jumelage, la culturieuse et le comité des fêtes – Christelle ROBIN pour les boules et la clé rieuse – Anne-Marie GRANGER pour la clé rieuse – Jean-Marie LABLANQUI pour le foot.

ASSOCIATIONS	NOMBRE ADHERENTS	NOMBRE BENEVOLES	SUBVENTIONS 2023				DEMANDES 2023	PROPOSITIONS 2023
			SUBVENTION 2020	SUBVENTION 2021	SUBVENTION 2022	SUBVENTION 2023		
A.P.E.L. Secret coeur	55	16	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	
Sub Gouler de Noël					400,00 €	400,00 €	400,00 €	
Acça Chasse	29	4	100,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €	150,00 €	
ADMI	6	6	300,00 €	300,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	
AIRSOFT Soldat du Ghetto			110,00 €	110,00 €	110,00 €	150,00 €	110,00 €	
Amicale des boules	18	6	110,00 €	110,00 €	110,00 €	150,00 €	110,00 €	
Amicale du Cochonnet	38	38	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
Association Milla Clubs	70	4	3 275,00 €	3 047,00 €	3 100,00 €	3 221,00 €	3 221,00 €	
Bibliothèque Municipale	95	14	250,00 €	250,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00 €	
Sub Except Achet sacs					400,00 €	400,00 €	400,00 €	
Comité de jumelage	45	43	600,00 €	650,00 €	900,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
Sub Except voyage Belgique					747,48 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Comité de jumelage cadeaux enfants belges	29	29	110,00 €	110,00 €	130,00 €	150,00 €	150,00 €	
Comité des fêtes					200,00 €	230,00 €	230,00 €	
Sub Except fêtes au village 50 ans					450,00 €	450,00 €	450,00 €	
Sub Except Rembours Machine à Gilyons					2 100,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	
Comité artisans anelans combattants	3	3	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
Eiles R'osa	41	5	600,00 €	600,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	
F.N.A.C.A.	18	16	1 000,00 €	1 500,00 €	2 100,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	
La Clé Rieuse	19	19	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	
La Culturieuse	12	12	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
Sub Except achat sports					110,00 €	150,00 €	150,00 €	
Les Doigts de fée	12	4	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
Patrimoine Culture et tradition	18	18	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Sub Except Prépa Expo Photos					0,00 €	60,00 €	- €	
Scrap'Antias	28	10	250,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €	
Sou de l'Ecole publique de Clérloux	81	15	570,00 €	570,00 €	570,00 €	570,00 €	570,00 €	
Sub Except futur sortie scolaire					300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Triple A					100,00 €	100,00 €	100,00 €	
UNRPA 3ème age "Les Blés d'or"					90,00 €	90,00 €	90,00 €	
Association des maîtres					80,00 €	80,00 €	80,00 €	
Croix Rouge					1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Mémoire de la Drome					90,00 €	90,00 €	90,00 €	
Prévention Routière					50,00 €	50,00 €	50,00 €	
Souvenir français	107	8			1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
FC CBG							420,00 €	
Ecole du dix Valence							21 371,00 €	
TOTAL	766	281	10 825,00 €	12 047,00 €	17 965,48 €	23 435,00 €	21 371,00 €	

Vote à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

• **MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2023/2024**

Présentation par Fabrice LARUE.

Tranches	Nb Enfants	Répartition enfants			Tarifs 2023				Tarif 2024			
		Clérieux		Extérieur	Tarifs 2023	Clérieux	Extérieur		Tarif	Clérieux		Extérieur
		75%	25%		5,00 €	5,20 €		20%		0,00 €		
0 - 499	12	9	3	60,00 €	46,80 €	6,20 €	18,60 €	3,50	42,00 €	31,50 €	5,00 €	15,00 €
500 - 999	35	26	9	175,00 €	135,20 €	6,20 €	55,80 €	4,50	157,50 €	117,00 €	5,00 €	45,00 €
1000 - 1500	27	20	7	135,00 €	104,00 €	6,20 €	43,40 €	5,50	148,50 €	110,00 €	7,00 €	49,00 €
" + 1500"	9	7	2	45,00 €	36,40 €	6,20 €	12,40 €	6,50	58,50 €	45,50 €	7,00 €	14,00 €
	83	62	21	415,00 €	322,40 €		130,20 €		406,50 €	304,00 €		123,00 €
				415,00 €	452,60 €				406,50 €	427,00 €		

Les prix d'un repas ont été modifiés 2 fois sur l'année scolaire avec un tarif à 5 € à l'heure actuelle.

Dans le fonctionnement précédent, le prix ne variait qu'une seule fois mais désormais il peut varier une fois par trimestre. Lors de la dernière augmentation, la commission c'était engagée à réfléchir sur la mise en place du quotient familial, ce qui a été fait et va vous être présenté. Pour cela, 58 familles ont envoyé un extrait de leur quotient familial avec le nombre d'enfants concernés (83 enfants) ? C'est une bonne base de travail car cela représente 50% des enfants. Le quotient varie de 125 à 3 400.

Il y a eu plusieurs simulations possibles, celle retenue a été de partir sur 4 tranches.

Une réflexion a également été menée sur le nombre d'enfants extérieurs (25% environ et essentiellement du Sacré Cœur). La question qui s'est posée est celle de savoir s'il était logique que les extérieurs paient la même chose que les enfants domiciliés sur la commune. Un parangonnage a été fait pas les services et beaucoup de communes le font déjà ou vont le mettre en place cette année.

Le prestataire a d'ores et déjà prévu une nouvelle hausse des tarifs en juillet.

La commission propose de rester sur un tarif uniforme pour les enfants (sans mise en place du quotient familiale) mais avec une volonté de majorer le tarif pour les extérieurs.

Il est proposé d'augmenter le tarif de 0.20 centimes soit un repas à 5.20 € à partir du 1^{er} septembre 2023 et d'ajouter un tarif pour les extérieurs à hauteur de 6.20 €. Les mêmes règles de majorations s'appliquent et ne changent pas.

Le bilan du service périscolaire fait apparaître un déficit d'environ 65 000 €. Chaque année le service coute cette somme à la commune. Le but n'est pas de rendre le service rentable mais on ne peut pas continuer de creuser ce déficit. Tarifier 1 euro supplémentaire pour les enfants extérieurs, c'est une prise en charge du repas qui est au même prix que les autres avec la facturation de la garde qui elle est payée par les impôts des habitants de Clérieux.

Autre évolution importante c'est l'obligation faite à l'Education Nationale et donc à la commune de prendre en charge les enfants qui vont avoir 3 ans au 31 décembre à la rentrée. Ce sont donc des enfants qui n'ont pas 3 ans révolus. Cela représente 4-5 enfants, c'est une charge supplémentaire pour les agents et une modification du règlement en ce sens.

Jean-Marie LABLANQUI précise que l'inspectrice a été reçue à cette occasion. Fabrice LARUE explique aussi que la convention avec Saint Bardoux a été évoquée avec elle car cela impact la commune et la visibilité pour Clérieux si Saint Bardoux décidait de rompre la convention.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Carine GARO demande comment sont considérés les enfants de Saint Bardoux ? Fabrice LARUE répond qu'ils rentrent dans la catégorie des extérieurs.

Le règlement a donc été modifié sur 2 points :

- Le retrait de la contrainte des enfants de plus de 3 ans.
- Le retrait de la tarification « annuelle ».

Agnès BABILLON précise qu'elle est opposée au quotient familial. Les familles aux revenus modestes ont de grosses prestations familiales et les parents qui travaillent tous les deux n'ont pas d'autre choix.

Fabrice LARUE explique que l'exercice de simulations a été fait suite aux sollicitations de l'Etat de mettre en place la cantine à 1 € sous conditions de mettre 4 tranches de quotient pour compenser à hauteur de 3 € pendant 2 ans.

Des personnes vont payer très cher alors que parfois les 2 parents travaillent et ont besoin du service. D'un autre côté, les familles avec de faibles revenus n'ont peut-être qu'un seul des parents à travailler et c'est parfois le seul repas équilibré pris dans la journée pour l'enfant.

Agnès BABILLON ajoute que facturer 1 € même aux revenus modestes n'a pas de sens et que c'est déconnecter le prix de revient réel d'un repas. Elle propose plutôt de penser aux familles avec plusieurs enfants à la cantine avec par exemple la mise en place d'un tarif dégressif. Fabrice LARUE répond que la question ne s'est pas posée en commission pour l'instant. Cathy VEY Farce ajoute que cette dégressivité ne sera pas maintenue lorsque l'ainé passera au collège.

Jean-Marie WOZNIAK ajoute que la commission a aussi estimé que le repas à 1 € était un risque d'avoir plus d'enfants à la cantine alors que la commune est déjà à la limite d'accueil. Le but était aussi de ne pas trop augmenter les extérieurs du fait du Sacré Cœur.

Philippe SALATA demande ce qu'il en est de Saint Bardoux ? Fabrice LARUE répond que les petits de Saint Bardoux viennent à Clérieux et retournent en grande section à Saint Bardoux pour maintenir leur classe. Les enfants de Clérieux ne montent pas à Saint Bardoux.

Sylvie MANGIONE demande ce qu'il en est des très petites classes ? La modification du règlement d'accueillir tous les enfants admis à l'école n'ouvre-t-elle pas aussi leur accueil en cantine ? Fabrice LARUE répond qu'il n'y a pas ce type de classe.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE 2023/2024**

Présentation par Jean-Marie LABLANQUI.

Il est proposé de modifier le règlement et les tarifs de la garderie suite aux propositions de la commission aux affaires scolaires.

Il est proposé d'augmenter le tarif de 0.20 centimes à partir du 1^{er} septembre 2023 tel que présenté :

- Tarif par unité :
 - o 1.00 € pour 1 enfant
 - o 0.95 € pour 2 enfants
 - o 0.90 € pour 3 enfants et plus

Les autres dispositions restent inchangées.

Fabrice LARUE explique que le but est de limiter l'impact financier. Le coût de la garderie est d'environ 10 000 € par an avec des recettes d'environ 8 000 € donc le coût pour la commune est d'environ 2 000 €.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Le règlement a donc été modifié sur 2 points :

- Le retrait des tarifs dans le règlement pour changer les tarifs seulement par délibération sans modifier le règlement à chaque fois.
- Le retrait de la tarification « annuelle ».

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDED POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS MAISON FORTE**

Présentation par Jean-Luc COMBRISSE.

Suite au vote du budget, des travaux et chantiers étaient budgétés. L'objectif aujourd'hui est de d'aller chercher les subventions pour financer une partie de ces travaux.

Les articles L.2224-31 et L.2224-34 du CGCT fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en comité syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa compétence efficacité énergétique.

Par délibération, la commune de Clérieux adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50% ou de 20% de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes.

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Clérieux projette des travaux sur le bâtiment de la Maison Forte abritant des logements communaux situés 83, rue de la Vallée, et 15 et 25, impasse Maison Forte consistant notamment à :

- Changement de l'ensemble des fenêtres de 3 appartements situés Maison Forte 83, rue de la Vallée, 15 et 25, impasse Maison Forte.
- Réfection de la salle communale située Maison Forte avec isolation du sol et des murs, changement de la porte d'entrée et mise en place de luminaires LED.
- Installation de LED à la maison des associations.

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 28 650 € HT.

Il est proposé de solliciter cette aide financière auprès du SDED.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA DROME POUR LA RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Présentation par Jean-Luc COMBRISSE.

La commune de Clérieux sollicite une subvention au titre du projet de cohérence territorial proposée par le Département de la Drôme pour la rénovation des bâtiments communaux.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Les bâtiments et travaux suivants sont notamment concernés (en TTC) :

- La mise en accessibilité du dojo aux abords du stade de foot avec aménagement de l'entrée et mise en place d'une rampe d'accès WC handicapés. Ainsi que la mise en accessibilité de l'accès à la maison des associations pour un total estimé de 40 000 €.
- Le recâblage des courants faibles des bâtiments du groupe scolaire Georges Brassens avec d'abord une étude par un bureau d'étude suivie de travaux pour un total estimé de 70 000 €.
- Le passage en éclairage LED de la maison des associations un total estimé de 2 500 €.
- La réfection d'une salle communale située Maison Forte pour un total estimé de 17 000 €.
- Le changement des menuiseries des logements conventionnés situés Maison Forte pour un total estimé de 17 000 €.

Il est proposé de solliciter cette subvention auprès du Département de la Drôme.

Philippe SALATA demande pourquoi ce ne sont pas les mêmes chiffres que ceux dans la note de synthèse envoyée avec la convocation. Fabrice LARUE répond qu'il s'agissait d'estimations et que certains devis ont été reçus cette semaine après la convocation, les montants ont donc été ajustés. Ce ne sont pas non plus des montants définitifs.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA DROME POUR LA REFECTION DU STADE DE FOOT**

Présentation par Jean-Marie WOZNIAK.

La commune de Clérieux sollicite une subvention au titre du projet de cohérence territoriale proposée par le Département de la Drôme pour la réfection du stade de foot.

Les types de travaux concernés sont notamment les suivants (en TTC) :

- Réfection totale de la pelouse pour un budget d'environ 19 000 €
- Mise en place d'un arrosage automatique pour un budget d'environ 25 000 €
- Mise aux normes nécessaires avec installation notamment d'une main-courante pour un budget d'environ 11 000 €
- Changement de l'éclairage du stade par des luminaires LED pour un budget d'environ 31 000€
- Installation de jeux aux abords pour un budget d'environ 5 000 €

Soit un budget global de l'opération d'environ 91 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter cette subvention auprès du Département de la Drôme.

Fabrice LARUE précise que ces travaux ne seront pas forcément réalisés du fait de la demande de subvention mais il faut demander les pistes de financements pour voir si les travaux peuvent être réalisés en fonction du reste à charge de la commune (tableau ci-dessous).

	TTC	HT	Subvention HT		
			CD 26 35%	FAFA 25%	District 50%
Réfection pelouse terrain de foot	19 000,00	15 833,33 €	5 541,67 €		
Mise en place d'un arrosage automatique stade de foot	25 000,00	20 833,33 €	7 291,67 €		
Mise aux norme ligue stade de foot (main courante)	11 000,00	9 166,67 €	3 208,33 €		4 583,33 €
Changement éclairage du stade de foot en LED	31 000,00	25 833,33 €	9 041,67 €	6 458,33 €	
	86 000,00	71 666,67 €	25 083,68 €	6 458,58 €	4 583,83 €
			36 126,10 €		
Reste à charge	42 648,68 €	35 540,57 €	49,59%		

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Le Département de la Drôme interviendrait à hauteur de 35% du fait du bonus lié à l'intercommunalité.

Il restera à aller chercher une participation des communes membres du FCCBG, le but est de rester sur environ 10 000 € de reste à charge pour Clérieux sinon les travaux ne se feront pas.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL (FFF) POUR LA REFECTION DU STADE DE FOOT**

Présentation par Jean-Marie WOZNIAK.

La commune de Clérieux sollicite une subvention auprès de la Fédération française de football (FFF) pour la réfection du stade de foot.

Les travaux concernés sont notamment les suivants :

- Réfection totale de la pelouse pour un budget d'environ 19 000 € TTC
- Mise en place d'un arrosage automatique pour un budget d'environ 25 000 € TTC
- Mise aux normes nécessaires avec installation notamment d'une main-courante pour un budget d'environ 11 000 € TTC
- Changement de l'éclairage du stade par des luminaires LED pour un budget d'environ 31 000 € TTC

Soit un budget global de l'opération d'environ 86 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter la subvention auprès de la FFF.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL POUR LA REFECTION DU STADE DE FOOT**

Présentation par Jean-Marie WOZNIAK.

La commune de Clérieux sollicite une subvention auprès du district Drôme-Ardèche de football pour la réfection du stade de foot.

Considérant que travaux concernés sont notamment les suivants :

- Réfection totale de la pelouse pour un budget d'environ 19 000 € TTC
- Mise en place d'un arrosage automatique pour un budget d'environ 25 000 € TTC
- Mise aux normes nécessaires avec installation notamment d'une main-courante pour un budget d'environ 11 000 € TTC
- Changement de l'éclairage du stade par des luminaires LED pour un budget d'environ 31 000 € TTC

Soit un budget global de l'opération d'environ 86 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter la subvention auprès du district Drôme-Ardèche de football.

François AUROUX demande si ces subventions sont certaines ? Jean-Marie WOZNIAK répond que oui et la délibération est nécessaire pour la solliciter.

Voté à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

Pas de DIA depuis le précédent conseil.

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M ²	PREEMPTION	
					OUI	NON

- *Recrutement de Mme Andrée BARRIERE en aide à la surveillance sur le temps de cantine.*

- **QUESTIONS DIVERSES**

- *FREDON – Plan de gestion différencié*

Présentation par Cathy VEY-FARCE.

L'année dernière, mise en place d'un partenariat avec la FREDON pour travailler sur un plan de gestion différencié pour l'entretien des espaces verts. Ils sont intervenus avec rencontre des agents et des élus et ont fait des propositions de zones d'entretien différenciées avec un objectif environnemental pour laisser la nature sur certaines zones.

4 zones ont été définies :

- Zone 1 : Entretien régulier avec de la végétation spontanée limitée (tout le centre village)
- Zone 2 : Entretien modéré avec de la végétation spontanée maîtrisée (zones comme « La Riveraine », la place devant maison des associations)
- Zone 3 : Entretien faible avec de la végétation spontanée (rues annexes)
- Zone 4 : Pas de désherbage (routes communales et chemins ruraux).

En revanche, pour chacune des zones, l'intervention est systématique en cas d'ambrosie.

L'objectif était aussi de proposer des techniques alternatives au désherbage, une ligne au budget est prévue pour faire de la location de matériel pour le tester.

Présentation d'un calendrier d'intervention sur la commune pour savoir quand intervenir. Le but est de communiquer pour expliquer que les herbes ne sont pas toutes mauvaises. Les conseillers sont les premiers relais.

François AUROUX demande si un contrat avait été passée avec la FREDON ? Cathy VEY-FARCE répond que oui. François AUROUX est choqué de faire appel à ce type de prestataire car cela donne l'impression que nos employés ne sont pas compétents. Jean-Marie WOZNIAK répond que la FREDON a été prise pour avoir un plan d'action à long terme et pas parce que les agents ne sont pas compétents. Fabrice LARUE ajoute que l'autre intérêt était d'avoir un guide comparatif sur le matériel qui pourrait être adapté sans avoir à l'acheter. Jean-Luc COMBRISSEON explique que les agents ont des demandes spécifiques pour créer des zones arborées mais il n'y a que 4 agents qui ne sont pas tous spécialisés dans les espaces verts. Ce n'est pas comme sur les plus grosses communes.

Philippe SALATA demande ce qu'il en est du traitement des voiries où l'herbe pousse au centre, comment est-ce considéré car le risque est de faire éclater le goudron notamment route du Merley. Fabrice LARUE répond que les routes sont généralement avec un faible en trafic.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

○ ***Fresque sur l'économie circulaire proposée par Valence Romans Agglo***

Présentation par Cathy VEY-FARCE.

VRA a pour projet de mettre en place une réflexion sur l'économie circulaire. Ils se sont positionnés sur un appel à projet et ont été labélisés.

L'économie circulaire c'est d'abord recycler et prévenir l'utilisation des ressources. En 2024, les entreprises de BTP devront y être attentives.

VRA propose d'apporter une réflexion sur ce thème et propose aux élus de faire une fresque et de se réunir pour ceux intéressés (environ 3 H de travail). Cela permet d'appréhender le sujet et d'y être attentif sur les projets de la commune.

Pour sa mise en place, besoin de connaître combien d'élus se positionneraient. Cathy VEY-FARCE fera un mail à l'ensemble des élus qui devront lui faire un retour cette semaine (se positionnent déjà Jean-Marie WOZNIAK, Jean-Marie LABLANQUI, Fabrice LARUE et Sylvie MANGIONE)

○ ***Présentation des propositions et visuels pour le columbarium***

Présentation par Jean-Pierre BANC.

Deux columbariums sont situés dans le nouveau cimetière et sont bientôt plein, il reste 2 cases. Il faut donc proposer d'autres places. Deux entreprises ont été contactées pour 2 propositions sur un columbarium de 12 cases (1 case reçoit 2 urnes) et un banc avec extension possible :

- Dumoulin propose l'un pour environ 9 500 et l'autre pour 11 500 €.
- Granimond propose l'un pour environ 7 000 € et l'autre pour 8 800 €.

La majorité sélectionne les propositions de Granimond (8) par rapport à celles de Dumoulin (7).

Dans les propositions de Granimond une majorité choisit la proposition avec les portes noires (10) par rapport à l'autre proposition avec les portes roses.

La proposition retenue est donc la moins coûteuse à environ 7 000 €.

Fabrice LARUE ajoute qu'il faut enduire le mur derrière avec le reste de budget (budget prévu à 11 0000 €) et demande de voir pour l'accessibilité (inverser le banc de côté).

François AUROUX explique que des personnes ont installé des pièges à moustiques et que cela fonctionne. Cathy VEY-FARCE précise que cela coûte très cher et Fabrice LARUE ajoute que sur ceux installés dans certaines communes à proximité, le résultat n'est pas probant en terme d'efficacité.

Jean-Marie WOZNIAK informe de l'achat d'un nouveau panneau lumineux qui doit arriver en juin avec la mise en place conjointe d'une application smartphone.

Pour information également, VRA sollicite toutes les communes pour faire des reportages photos et vidéos avec un drone qui survolera la commune.

Enfin, le festival de contes aura lieu du 9 au 17 juin avec une inauguration sur le parvis de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

Le Maire
Fabrice LARUE

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE



Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI